



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2022**



PARTIE 1

**LE SYNDICAT
MIXTE DES
RIVES DU
RHÔNE**

PAGE 4

PARTIE 2

**LA MISE
EN OEUVRE
DU SCOT
APPROUVÉ**

PAGE 8

PARTIE 3

**LE SCOT
EN
ACTION**

PAGE 14

PARTIE 4

**L'
OBSERVATOIRE
DES RIVES DU
RHÔNE**

PAGE 28

PARTIE 5

**LE SCOT
OUVERT SUR
L'EXTÉRIEUR**

PAGE 32

PARTIE 6

**PARTENARIAT
AVEC RIVES
NATURE**

PAGE 36

**ANNEXE - TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DU
CONSEIL SYNDICAL - PAGE 39**

PARTIE

1



**LE SYNDICAT
MIXTE DES RIVES
DU RHÔNE**

LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE

Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année (les 05/01, 02/02, 02/03, 06/04, 04/05, 01/06, 06/07, 07/9, 12/10, 02/11 et 07/12) et le conseil syndical à 3 reprises (les 02/02, 16/03, 28/09).

Le bureau syndical est composé des élus suivants, représentants des EPCI, pour le mandat 2020-2026 :

- Président : Philippe Delaplacette (Porte de DrômArdèche)
- 1er vice-président en charge de l'économie : Thierry Kovacs (Vienne Condrieu Agglomération)
- 2ème vice-présidente en charge du commerce : Sylvie Dezarnaud (Entre Bièvre et Rhône)
- 3ème vice-président en charge des finances, de la prospective et de l'observatoire : Simon Plénet (Annonay Rhône Agglo)
- 4ème vice-président en charge de l'air, l'énergie, le climat et la santé : Charles Zilliox (Pilat Rhodanien)
- 5ème vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt : André Ferrand (Val d'Ay)
- 6ème vice-président en charge des PLU(i)(H)(D) : Luc Thomas (Vienne Condrieu Agglomération)
- 7ème vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité : Philippe Genty (Entre Bièvre et Rhône)
- 8ème vice-président en charge des transports, mobilités et des TIC : Christophe Delord (Annonay Rhône Agglo)
- 9ème vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et du tourisme : Diane Vigier (Porte de DrômArdèche)
- 10ème vice-président en charge de la ressource en eau, les inondations et les risques : Frédérick Dubouchet (Vienne Condrieu Agglomération)
- 11ème vice-président en charge de la concertation, la communication et le foncier : Gilles Vial (Entre Bièvre et Rhône)
- 12ème vice-présidente en charge de la lutte contre l'artificialisation : Claudine Perrot-Berton (Vienne Condrieu Agglomération).

Le comité technique territorial

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire s'est réuni à 6 reprises les 20/01, 01/03, 10/05, 23/06, 02/09, 29/11. En complément, quatre autres formats de Cotech thématiques ont été proposés au cours de l'année 2022 :

- Cotech éco : 20/01, 26/09
- Cotech énergie : 31/05, 12/05
- Cotech mobilités : 15/11
- Cotech eau : 01/03

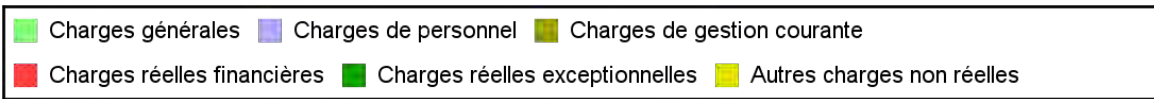
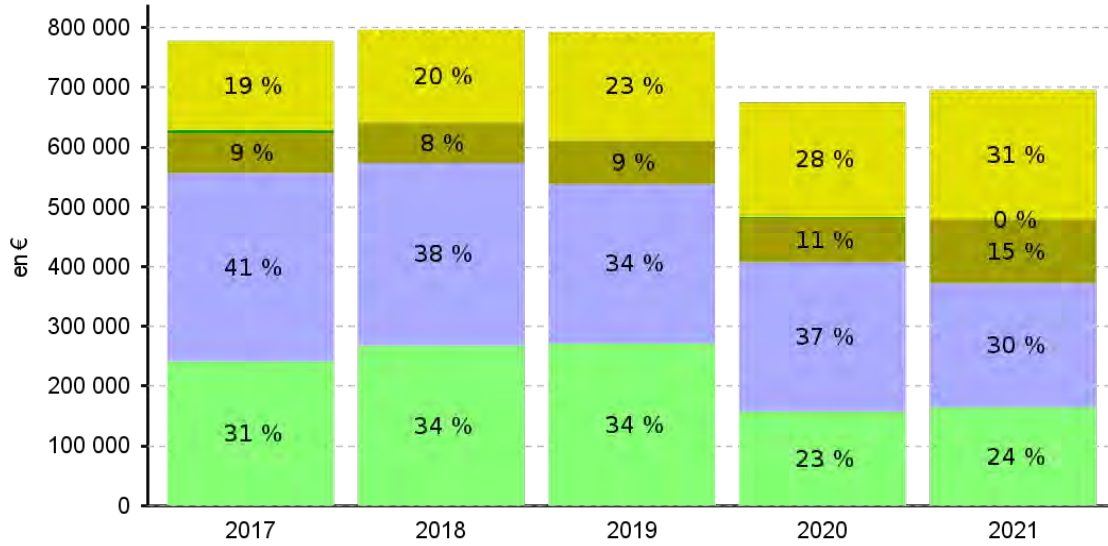
LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2022 a été voté pour un montant de 1 165 738,56 € en section de fonctionnement et 749 466,26 € en section d'investissement (total : 1 915 204,82 €).

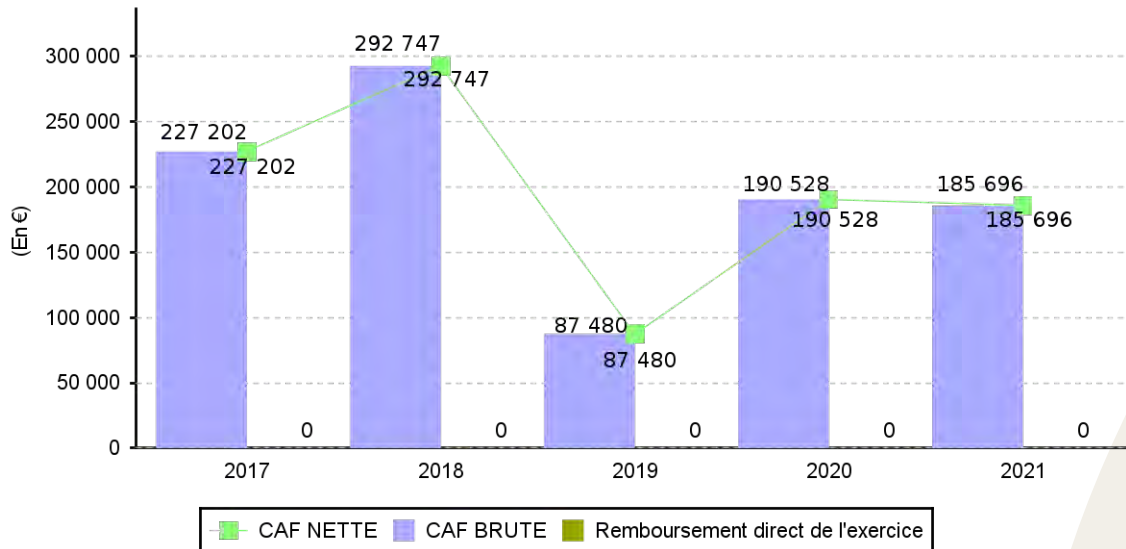
Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, la cotisation est stabilisée à 2,40 €/habitant depuis 2019.

Le SMRR a rencontré, au cours de l'année 2022, les correspondants de la DGFIP afin de faire un point plus complet sur les finances du Syndicat Mixte au cours des dernières années. Ce qu'il faut retenir :

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

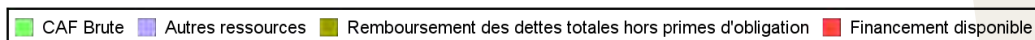
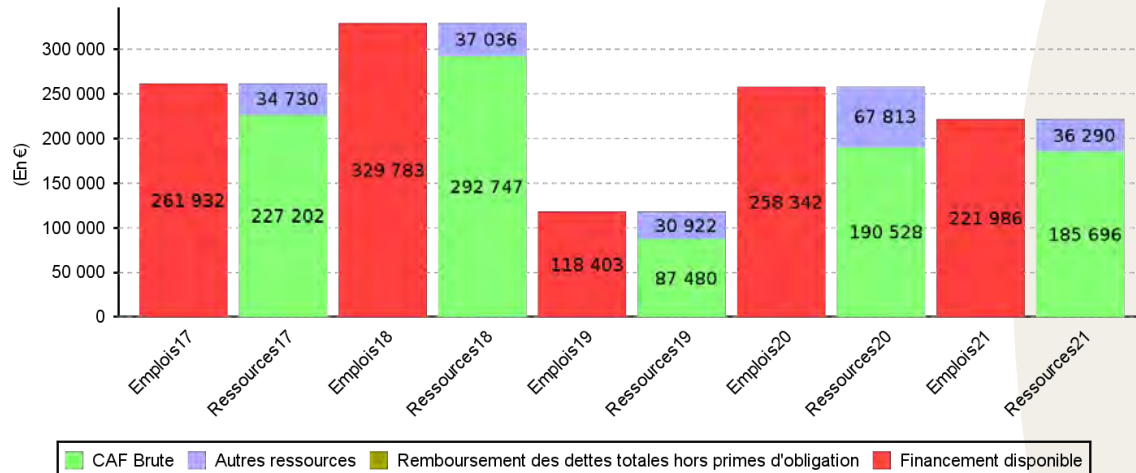


EVOLUTION DE LA CAF NETTE

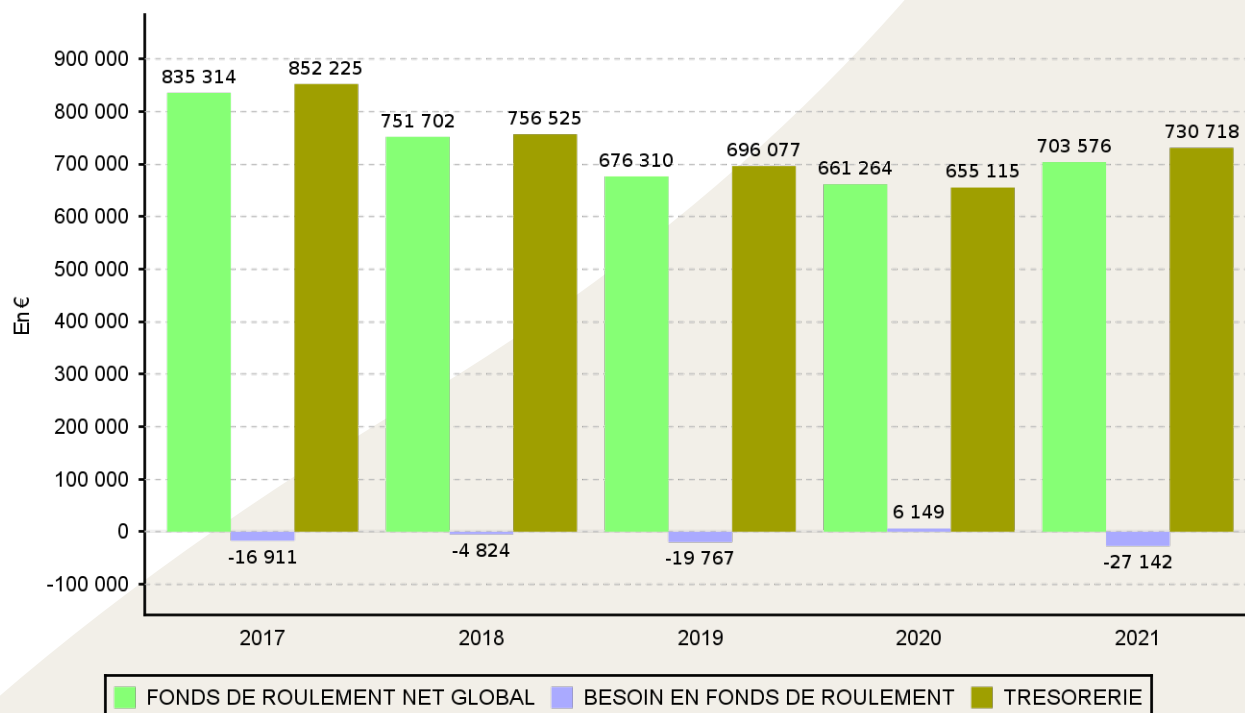


CAF : Capacité d'Auto-Financement

Financement disponible



Evolution des éléments du bilan



L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Composition de l'équipe permanente

En décembre 2022, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique (Julien Lahaie)
- Un Adjoint de Direction chargé de mission SIG / économie / commerce / foncier (Cédric Lansou)
- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies (Adeline Menneron)
- Une assistante finance et RH (Gaëlle Mallet)

LE PLAN DE MANDAT 2020 - 2026

Donner à voir la façon dont les élus entendent se saisir du SMRR et du Scot pour le mandat en cours

Les équipes du SMRR ont élaboré au début de l'année 2021, avec les élus du bureau syndical, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du SCOT des Rives du Rhône approuvé en novembre 2019 et renforçant les actions du SMRR dans l'accompagnement des EPCI membres. Ce plan de mandat a été présenté et validé en conseil syndical le 3 mars 2021. Le plan de mandat est disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

Il est constitué de 6 grands axes :

1. Appliquer : mettre en œuvre le Scot dans les documents d'urbanisme ;
2. Partager : promouvoir l'appropriation du Scot et de ses enjeux ;
3. Animer : piloter des démarches et des études mutualisées sur des thèmes à enjeux ;
4. Observer : suivre les dynamiques territoriales et évaluer le Scot ;
5. Rester engagé : vers un territoire à biodiversité positive avec Rives Nature ;
6. S'affirmer : conforter la place des Rives du Rhône dans les démarches et projets menés à d'autres échelles.

PARTIE 2



LA MISE EN
OEUVRE DU SCOT
APPROUVÉ

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnées par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande de la commune, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(IH).

Ainsi, des réunions ad-hoc ont eu lieu au cours de l'année 2022 avec les EPCI et les communes pour les accompagner, en amont de leur procédure. C'est notamment le cas pour les 3 futurs PLUi en cours de préparation : Annonay Rhône Agglomération, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération.

Les avis sur les PLU arrêtés

Le conseil syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.142-1 et R.423-50 du Code de l'Urbanisme » par délibération du 16 décembre 2020).

Au cours de l'année 2022, le SMRR a été consulté plusieurs fois en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt de PLU.

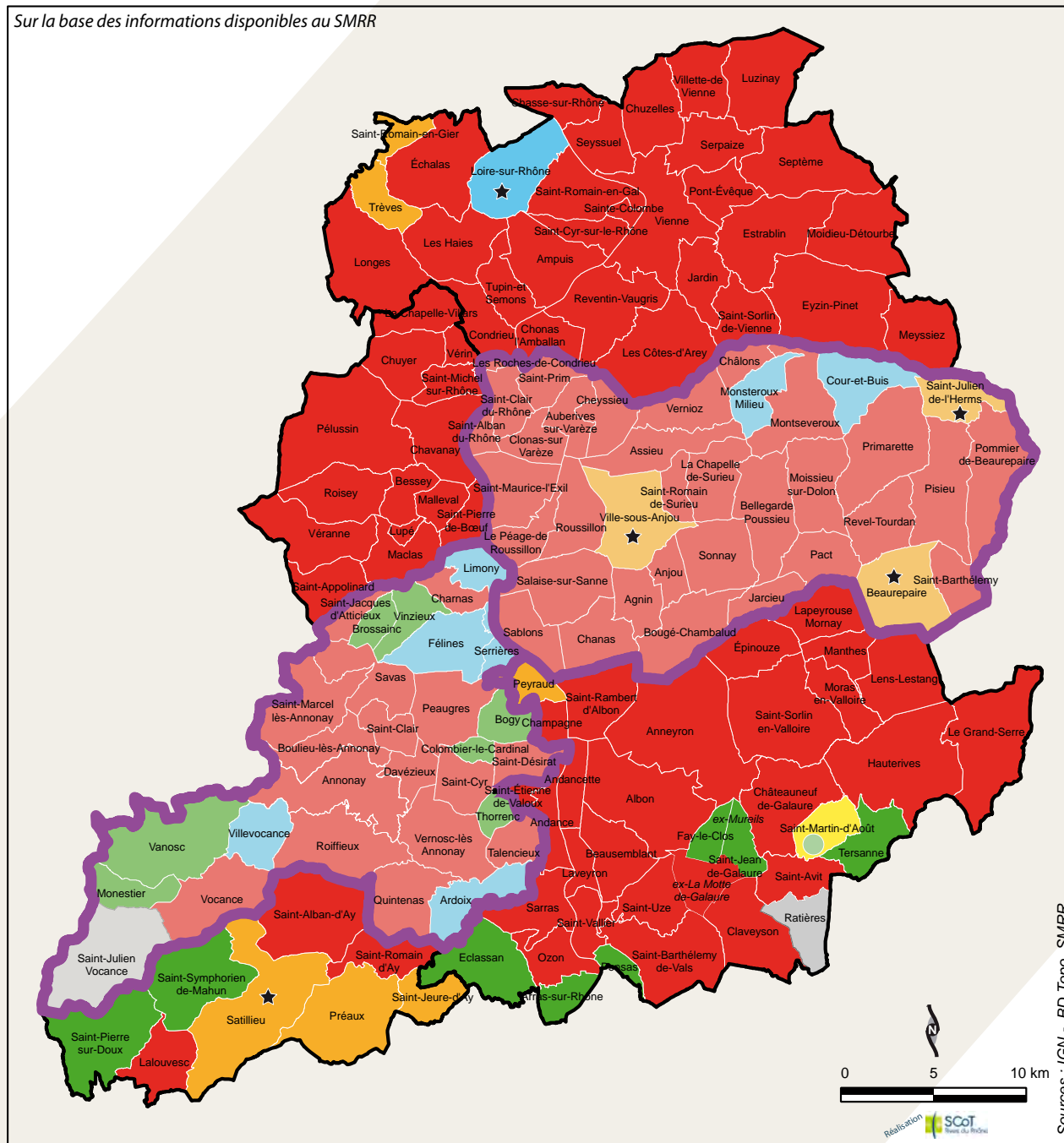
- 06/05 – Saint-Julien-de-l'Herms : Avis favorable avec 1 réserve
- 03/06 – Beaurepaire : Avis favorable avec 2 réserves

Les avis sur les PLU modifiés

- 17/01 – Davézieux – modification simplifiée n°3 du PLU – avis favorable
- 08/02 – Véranne – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 04/05 – Eyzin-Pinet – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 28/03 – Lens-Lestang – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 03/06 – Saint-Sorlin-en-Valloire – modification n°1 du PLU – avis favorable
- 04/07 – Albon – modification n°1 du PLU – avis favorable
- 08/07 – Pélussin – modification simplifiée du PLU – avis favorable
- 22/07 – Condrieu – modification n°2 du PLU – avis favorable
- 22/07 – Tupin-et-Semons – modification n°1 du PLU – avis favorable
- 10/08 – Sonnay – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 10/08 – Clonas-sur-Varèze – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 05/09 – Serpaize – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 24/10 – Saint-Pierre-de-Boeuf – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 25/11 – Maclas – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE - 1er JANVIER 2023

Sur la base des informations disponibles au SMRR



PLUIH



En élaboration

PLU



Approuvé



En révision



En élaboration



Documents
arrêtés

RNU



Communes en RNU
précédemment couvertes
par un POS.
Elaboration du PLU en cours.



Commune en RNU
pas de procédure
d'élaboration de document
d'urbanisme en cours

CC



Approuvé



En révision



En vigueur
avec PLU en
élaboration

Sources : IGN - BD Topo, SMRR

L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHEMAS

Le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo

Annonay Rhône Agglo est en cours d'élaboration de son PLUiH. Dans ce cadre, les services techniques du SMRR ont réalisé une analyse des PLU et cartes communales existants afin d'identifier les points de mise en compatibilité à prioriser. Un zoom a notamment été réalisé sur le volet commercial. Des analyses spécifiques sur le ZAN et le volet ERC ont été réalisées.

Les PLUi d'Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération

Les deux EPCI se sont engagées dans l'élaboration de leur PLUi. Les équipes des Rives du Rhône accompagnent les collectivités à travers des portés à connaissance et à travers des relectures des pièces marchés.

Schéma de développement économique du Val d'Ay

Les services techniques du SMRR se sont mobilisés en AMO pour le compte de la communauté de commune du Val d'Ay afin de l'accompagner, d'un point de vue opérationnel, dans la réalisation de son premier schéma de développement économique.

En complément, les équipes du SMRR se sont mobilisées dans le cadre de la révision des schémas d'accueil des entreprises d'Entre Bièvre et Rhône et de Vienne Condrieu Agglomération au cours de l'année 2022.

Démarche conjointe PLH/PDM /PCAET

Vienne Condrieu Agglomération a initié en 2019 une démarche intégrée d'élaboration de plusieurs schémas : un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un Plan de Mobilité (PDM), ainsi qu'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette démarche fait suite à l'adoption d'un projet d'agglomération en 2018 à l'échelle du nouvel EPCI. Le travail s'est poursuivi en 2022 et les équipes du SMRR se sont mobilisées tout au long des procédures (participation aux plans d'actions notamment). Des avis favorables ont pu être délibérés par les élus du SMRR pour ces différentes démarches de planification.

LA VÉRIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ DES PLU EN VIGUEUR AVEC LE SCOT

Le Scot a été approuvé le 28 novembre 2019. Les communes ont alors l'obligation de mettre en compatibilité leurs PLU avec le Scot dans un délai d'1 an après l'approbation, 3 ans si celle-ci nécessite une procédure de révision générale.

Pour rappel, le SMRR a réalisé au cours de l'année 2021 le travail d'analyse de l'ensemble des PLU en vigueur sur le territoire avec les thématiques habitat / économie / environnement d'une part et la thématique commerce d'autre part.

En janvier 2021, le SMRR avait envoyé un courrier aux présidents d'EPCI accompagné des éléments d'analyse pour les inviter à se rapprocher des élus communaux (ou vice-président et services des EPCI concernés par la thématique pour les EPCI disposant de la compétence urbanisme) afin d'engager les démarches nécessaires à la mise en compatibilité des PLU avec le Scot.

En complément, le SMRR a travaillé avec les services de l'Etat pour la rédaction des courriers, signés par les Préfets, qui ont été envoyés aux EPCI et aux communes leur rappelant la nécessité de se mettre en compatibilité avec le SCOT.

En 2022, le Syndicat a poursuivi le travail de suivi de la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT. Désormais, tous les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec le Scot.

LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Les avis sur les projets > 5000m² de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2022, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements ou économiques :

Projets de logements :

- Permis d'aménager (janvier 2022) – Roussillon (CC Entre Bièvre et Rhône) – Avis favorable ;
- Permis d'aménager (mai 2022) – Peaugres (Annonay Rhône Agglo) – Avis défavorable ;
- Permis d'aménager (mai 2022) – Limony (Annonay Rhône Agglo) – Avis défavorable dans un premier temps, favorable après nouvelle proposition retravaillée du demandeur ;
- Permis d'aménager (juin 2022) – Chasse-sur-Rhône (Vienne Condrieu Agglomération) – Avis favorable ;
- Permis d'aménager (septembre 2022) – Chanas (Entre Bièvre et Rhône) – Avis défavorable dans un premier temps, favorable après nouvelle proposition retravaillée du demandeur.

Projets économiques :

- Permis d'aménager (avril 2022) – projet de requalification de la ZAE Val d'or à Moras-en-Valloire (CC Porte de DrômArdèche) – Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation ;
- Permis de construire (novembre 2022) – création d'entrepôt logistique chimie au Sud de la plateforme chimique de Saint-Clair – les Roches à Saint-Clair-du-Rhône (CC Entre Bièvre et Rhône) – avis favorable avec 2 réserves (Bureau du 2/11/2022) ;
- Permis de construire Pôle Sud à Chanas (août 2022) – pas d'avis possible en raison d'un manque d'information sur la prise en compte du risque inondation.

La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- CDACi du 23/06 : Déplacement du Cinéma REX au Péage-De-Roussillon : avis favorable du SMRR ; avis favorable de la CDACi ;
- CDAC du 23/08 : projet d'extension d'une surface commerciale pour les enseignes WAS et Sport 2000 à Chanas, avis favorable du SMRR ; avis favorable de la CDAC ;
- CDAC (annulée par retrait du dossier par le porteur) : projet d'extension du magasin Intermarché Anneyron : impossibilité de formuler un avis du SMRR en raison de la non-conformité du projet avec le PLU de la commune.

La consultation sur les projets commerciaux de 300 à 1000 m²

Le SMRR analyse l'ensemble des projets commerciaux de plus de 300 m² qui ne relèvent pas d'un passage automatique en CDAC.

- Permis de construire (janvier 2022) – SCI R2CK à Saint-Clair – avis défavorable ;
- Permis de construire (avril 2022) – Ô comptoir des boissons à Davézieux – avis favorable ;
- Permis de construire (avril 2022) – Burger King à Saint Clair du Rhône – avis favorable avec 1 réserve ;
- Certificat d'urbanisme (mai 2022) – SARL Fipex à Davézieux ;
- Permis de construire (août 2022) – bar et bureaux partagés à Davézieux – Avis favorable.

De plus, le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs et élus locaux en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

LES AVIS SUR LES DOCUMENTS DES EPCI ET DE L'ETAT

Au cours de l'année 2022, le SMRR a donné plusieurs avis sur les documents de planification stratégiques portés par les EPCI et par les partenaires du Syndicat Mixte :

- SCOT Centre Ardèche : avis favorable à l'unanimité, assorti d'une remarque – Bureau du 1er juin 2022 ;
- PCAET Entre Bièvre et Rhône : avis favorable à l'unanimité assorti d'une remarque visant à préciser le document - Bureau du 2 Février 2022
- PPRI Saint-Marcel-lès-Annonay, Villevoisance et Boulieu-lès-Annonay (Préfet de l'Ardèche) : avis favorable tacite (mai 2022) ;
- PLH de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (modification) : avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLU assorti d'une recommandation - Bureau du 6 juillet 2022 ;
- PCAET de Vienne Condrieu Agglomération : avis favorable à l'unanimité assorti d'une remarque – Bureau du 12 octobre 2022 ;
- PLH de Vienne Condrieu Agglomération, avis favorable assortie de deux recommandations – Bureau du 7 septembre 2022 ;
- PDM de Vienne Condrieu Agglomération ;
- Schéma régional éolien (DREAL/Préfecture) : avis favorable à l'unanimité assorti d'une remarque visant à préciser le document - Bureau du 2 Février 2022 ;
- Echangeurs A7 Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

PARTIE 3



LE SCOT EN
ACTION

ETUDE PRÉ OPÉRATIONNELLES SUR DES FRICHES ÉCONOMIQUES (AVEC EPORA)

En 2021, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a réalisé, en collaboration avec ses 6 communautés de communes / d'agglomération membres et Epora, l'Établissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes, un inventaire des friches économiques du territoire. L'objectif de ce travail est de mieux connaître la localisation et les enjeux de ces friches qui pourraient être réinvesties à l'avenir pour accueillir de nouvelles fonctions (économie, habitat, espaces naturels...) et ainsi éviter l'artificialisation d'espaces agricoles et naturels pour le développement du territoire. Dans le cadre de cette étude, près de 90 friches et sites sous-utilisés ont été identifiées sur le territoire.

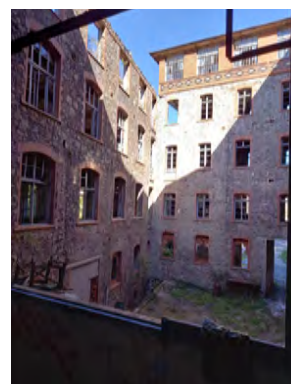
Afin d'aller plus loin, les élus du SMRR ont souhaité accompagner les communes et communautés de communes/ d'agglomération du territoire en réalisant sur une quinzaine de friches des études pré-opérationnelles. Ces études ont pour objectif de réaliser un diagnostic complet sur la friche et son quartier, de réfléchir collectivement à des scénarios de programmation possible et enfin de disposer d'information sur les coûts et les procédures nécessaire à l'émergence de nouveaux projets sur ces friches et sites sous-utilisés. Le SMRR a ainsi lancé en 2022 un marché à bon de commandes avec un montant maximum de 600 000 € HT financé à 50/50 par le SMRR et Epora. Le groupement mené par le cabinet d'architectes-urbanistes Lieux Fauves a été choisi.

Depuis l'été 2022, les études ont été lancées sur 7 sites :

- La résidence du lac à Maclas (42), résidence personnes âgées qui sera inoccupée au 1er semestre 2023 suite au déménagement des résidents dans un nouveau bâtiment construit dans le centre-bourg de la commune ;
- Le Cénacle et la maison Sainte-Monique à Lalouvesc (07), deux bâtiments avec des surfaces très importantes et qui ont fortement marqué la mémoire des habitants ;
- L'usine Quai Merle à Annonay (07), ancien bâtiment industriel situé dans la vallée de la Cance avec des enjeux forts de dépollution ;
- L'ancienne ébénisterie rue Alphonse Franc à Annonay (07) ancien bâtiment industriel dans la vallée de la Cance avec une forte qualité architecturale qui pourrait accueillir notamment de nouvelles activités économiques ;
- L'ancien hôtel-restaurant à Saint-Martin-d'Août (26) fermé depuis plusieurs années et dont la commune souhaite la réouverture pour recréer un lieu de vie dans le centre-bourg ;
- L'ancienne tannerie de Saint-Barthélemy (38), constitué d'anciens bâtiments industriels dans une zone à forts enjeux écologiques et environnementaux ;
- L'ancienne carrière dans le centre-ville du Péage-de-Roussillon (38), un site stratégique en plein cœur de la commune, à 10 minutes à pied de la gare du Péage-de-Roussillon et de la place Paul Morand.

Les bons de commande ont aussi été transmis aux bureaux d'études pour deux sites dont les réunions de lancement sont prévues en janvier 2023 :

- La ZA tannerie à Pont-Evêque (38), un site en zone d'activités économique aujourd'hui bâti mais sous-occupé et situé en entrée de ville qu'il convient de requalifier pour améliorer l'intégration paysagère de la zone et s'assurer du maintien des entreprises déjà présente et permettre l'accueil de nouvelles entreprises ;
- Les tènements Mosadrom, Léorat et garage Cheval à Châteauneuf-de-Galaure (26), des sites localisés dans le centre-bourg de la commune et qui présentent des enjeux forts pour accueillir de nouveaux logements, équipements et activités économiques.



Tannerie de Saint-Barthélemy (à gauche), Résidence du lac à Maclas (au centre), ancienne ébénisterie à Annonay (à droite)

En lien avec ces études et à la demande des communes concernées, deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont été lancés sur la Résidence du Lac à Maclas et l'Hôtel-restaurant à Saint-Martin-d'Août afin de trouver des porteurs de projet.



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Hôtel restaurant de Saint-Martin d'Août

Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé par la commune de Saint-Martin d'Août, en collaboration étroite avec la communauté de communes Porte de DrômeArdèche, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône et l'EPORA et s'inscrit dans la stratégie globale portée par le territoire à l'échelle des Rives du Rhône.

La commune de Saint-Martin d'Août compte 382 habitants. La commune a maintenu son nombre d'habitants ces 10 dernières années.

L'ancien hôtel-restaurant a fortement marqué la commune et ses habitants du temps de son ouverture. Les habitants du village qui étaient déjà présents à l'époque ont un historique important avec ce site qui constituait le centre de la vie sociale du village : lieu de rencontre, lieu de réception pour les mariages et fêtes... Les habitants ont ainsi une forte attente concernant la réouverture de ce lieu.

Si la commune ne dispose pas d'un patrimoine touristique très important, elle est en revanche située à proximité de communes disposant de sites touristiques majeurs : Hauterives avec le Palais Idéal du Facteur Cheval, des prieurés, châteaux et vestiges sur les communes alentour. Plusieurs chemins de randonnées pédestres et équestre traversent le village ou passent proche de celui-ci.

Plus largement, la commune est située dans une région touristique avec des lieux touristiques majeurs accessibles en 30 à 60 minutes : Tain-l'Hermitage, Peaugres, Vienne...



Concernant les suites, des premières rencontres avec les élus ont aussi eu lieu en 2022 pour 2 sites. Les études devraient être lancées en 2023 :

- Le Briat à Saint-Appolinard ;
- Vermicellerie à Andancette.

Enfin, 5 autres sites ont été identifiés pour réaliser des études en 2023 :

- L'Isilon à Chasse-sur-Rhône ;
- Site Leader Price à Saint-Vallier ;
- Sites de la zone de Munas à Quintenas/Ardoix ;
- Un 3ème site sur Vienne Condrieu Agglomération (à définir) ;
- Un 3ème site sur Entre Bièvre et Rhône (à définir).

ETUDE SUR LES MARCHES IMMOBILIERS DES RIVES DU RHONE

En 2022, les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont souhaité actualiser l'étude réalisée entre 2014 et 2015 par le cabinet ADEQUATION sur l'évolution des marchés immobiliers des Rives du Rhône.

Cette étude, finalisée au premier semestre 2022, a été réalisée par le cabinet ADEQUATION. Elle s'appuie sur des données de l'INSEE 2019, et sur les bases de données exhaustives PERVAL 2015/2019/2020/2021.

Les Rives du Rhône, un lieu de vie dynamique en perpétuelle croissance

Sur une superficie de 1 866 km², les Rives du Rhône comptent près de 280 000 habitants. Cette population est répartie sur

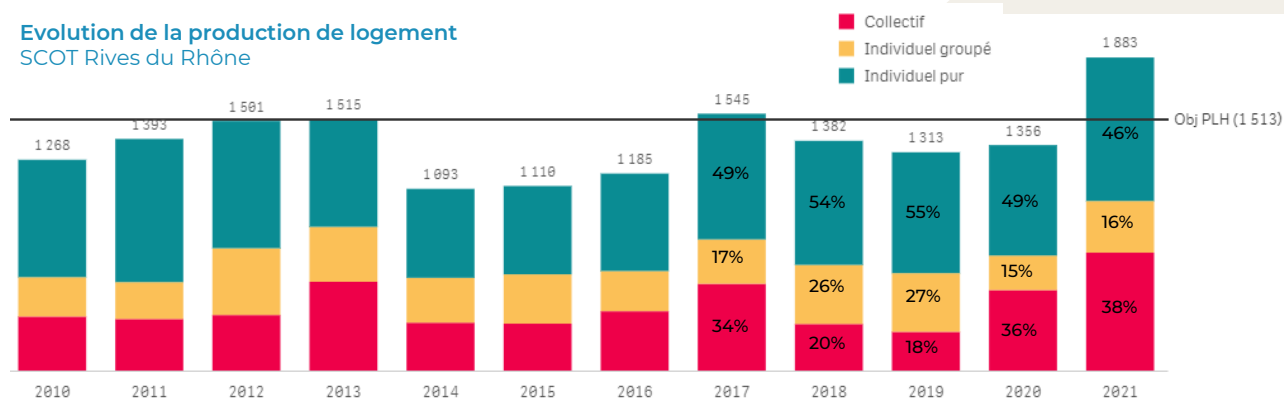
152 communes dans 6 intercommunalités à cheval sur 5 départements : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire et le Rhône.

Le territoire des Rives du Rhône a gagné près de 1 700 habitants par an sur les 10 dernières années, représentant en moyenne une augmentation de 1 300 ménages. Les ECPI de la partie nord du territoire - en particulier Vienne Condrieu Agglomération et la communauté de communes du Pilat Rhodanien, de par leur proximité avec les centres économiques de la région - sont ceux qui bénéficient de la plus grosse attractivité. Ils accueillent davantage de CSP+ et des revenus médians mensuels supérieurs à 3 000 €.

L'emploi est en progression : 0,8 emploi pour 1 actif occupé entre 2013 et 2018. Cette croissance témoigne de la dynamique économique positive, notamment autour des pôles d'emploi locaux.

Un marché immobilier tourné vers la maison individuelle mais qui opère une diversification continue de l'offre.

Evolution de la production de logement
SCOT Rives du Rhône



La construction de logements sur le territoire des Rives du Rhône reste en cohérence avec la croissance démographique et les objectifs du SCoT malgré l'impact de la crise de la covid-19 sur le marché immobilier français.

Les demandes de production de logements sont en nette progression, tant au niveau des logements collectifs que des lots à bâtir et des maisons individuelles. Ces dernières continuent à représenter le type de logement privilégié par les acquéreurs dans l'ensemble du territoire. Preuve en est, plus de la moitié des constructions lors des dix dernières années sont des maisons individuelles mais la part de logement collectif est en croissance.

Cette prédominance de constructions et d'achats de logements individuels influence l'état du marché immobilier du territoire : elle freine la diminution des surfaces artificialisées en périphérie des agglomérations. On constate aussi une perte de vitesse du logement locatif social, pouvant impacter l'offre proposée aux classes les plus modestes.

Enfin, les prix sont à la hausse, même s'ils restent encore cohérents avec les budgets moyens des ménages qui sont principalement représentés par des actifs entre 20 et 50 ans, issus de CSP variés.

Des actions déjà imaginées et mises en œuvre à travers le SCoT

Pour que les Rives du Rhône demeurent un territoire attractif et qui s'adapte aux enjeux environnementaux, les élus du SMRR ont déjà déployé de nombreuses initiatives.

- Mise en place d'une réflexion autour du BIMBY "Build in my backyard", pour densifier les parcelles déjà urbanisées des quartiers pavillonnaires et limiter l'étalement urbain ;
- Réalisation d'études pré-opérationnelles sur un portefeuille de friches économiques à l'échelle du territoire, dans un but de remettre ces fonciers sur le marché pour répondre aux exigences de réduction de la consommation des espaces naturels ;
- Déploiement d'initiatives locales de désimperméabilisation des sols, à travers l'élaboration de fiches conseils pour les porteurs de projet afin de favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

"Cette étude nous a permis d'obtenir une vision plus globale du territoire des Rives du Rhône, de mieux comprendre les mouvements et les habitudes de la population, qui influent sur les marchés immobiliers et donc sur les dynamiques territoriales. Les résultats vont nous permettre de continuer à développer le territoire, mais aussi d'anticiper et cibler nos prochaines actions en fonction des besoins de chaque commune et EPCI". indique Philippe Delaplacette, Président du SMRR.

Suite à la réalisation de cette étude, les élus des Rives du Rhône ont organisé mercredi 18 octobre, en présence de plus de 80 participants, la 2ème Conférence de l'Habitat des Rives du Rhône.

L'occasion de présenter les résultats de l'étude sur les dynamiques résidentielles et les marchés immobiliers du territoire. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du SCoT des Rives du Rhône pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols, fixé pour 2050 par la Loi Climat et Résilience. Les élus du SMRR ainsi que les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) observent et quantifient les habitudes des résidents en matière de logement, pour adapter l'offre et la réorienter face aux enjeux du changement climatique.



DEMARCHE BIMBY : COMMENT MIEUX MAÎTRISER LA DENSIFICATION DES FONDS DE JARDIN

Pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route ZAN, prévue dans le plan de mandat 2020/2026, le SMRR a accueilli tout au long du mois de juin 2022 Amélie Perrot pour un stage sur la démarche BIMBY (Built in my back yard).

Dans le cadre du SCoT des Rives du Rhône, les élus ont souhaité impulser un nouveau mode de faire du logement en encourageant à la mixité des formes urbaines à proposer et en fixant un objectif de production dans le tissu existant : le CAP.

- Création de logements sans foncier à travers la reconquête des logements vacants ; la reconversion des bâtiments sous-occupés, en friche vers l'habitat ; la construction de logements sur des parcelles déjà construites.
- Cap proposé pour la production de logements sans foncier : 25% de la production dans les villes centres des agglomérations, 20% dans les autres communes, 15% dans les polarités locales et 10% dans les villages.

Le concept BIMBY (« Build in My Back Yard » ou « Construire dans mon jardin ») est une filière de production de logements qui consiste à densifier les parcelles déjà urbanisées des quartiers pavillonnaires, à travers la construction dans les fonds de jardins, sans générer d'étalement urbain.



Le contenu de la démarche BIMBY

LES PRINCIPES

- Densifier les parcelles déjà urbanisées des quartiers pavillonnaires grâce à la division parcellaire ;
- Différents projets réalisables, à l'initiative des habitants et encadrés par les collectivités.

LES ENJEUX

- Opportunités : des logements individuels bien situés, équipés et abordables, qui répondent aux besoins des habitants et des collectivités et qui permettent de limiter la consommation foncière (ZAN) ;
- Difficultés : une démarche qui dépend des propriétaires, des infrastructures présentes et du terrain.

3 GRANDES ETAPES

- Diagnostic et formation des élus ;
- Communication et entretiens auprès des habitants ;
- Elaboration du PLU et accompagnement des projets

Dans le cadre de son stage, Amélie Perrot a étudié l'exemple de la commune de Roussillon :

- Parcelles bâties à vocation principale d'habitat sur la commune de Roussillon :
 - 375 parcelles entre 1 000 et 1 500 m² (26,3 ha) »»» 3,75 logements potentiels par an ;
 - 140 parcelles entre 1 500 et 2 000 m² (17 ha) »»» 2,80 logements potentiels par an ;
 - 190 parcelles supérieures à 2 000 m² (66 ha) »»» 3,80 logements potentiels par an.

Un objectif minimum de 10 logements par an issus de la démarche BIMBY si 1% des projets sont réalisés.

Les élus du SMRR confirment que cette production de logements, issue des divisions parcellaires sur le territoire est déjà à l'œuvre mais malheureusement sans encadrement, ce qui peut entraîner des difficultés (voisinage mal géré, dimensionnement des réseaux insuffisant...). L'intérêt du rapport produit par le SMRR réside dans la capacité de la démarche à proposer une offre « sans foncier » mais encadrée qui pourrait permettre de répondre aux objectifs de la trajectoire ZAN.



DEMARCHE E.R.C (AVEC LE PNR DU PILAT)

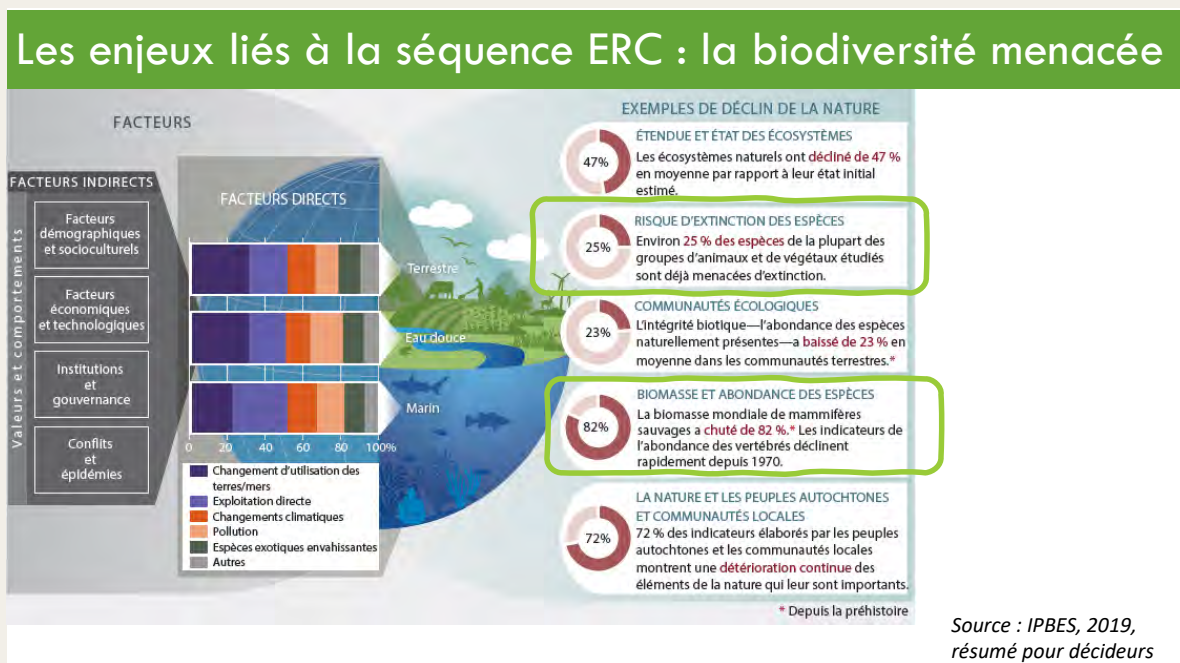


Le Scot et le Parc Régional du Pilat sont deux outils au service d'un projet de territoire visant à assurer un développement économique et social durable en prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Or, si le Scot comprend de nombreuses orientations allant dans le sens de la préservation de la biodiversité, son évaluation environnementale est vite confrontée à des difficultés d'échelle et de temporalité en lien avec la nature du document. De fait, la stratégie repose sur le principe de subsidiarité : charge aux établissements et documents de « rang inférieur » de démontrer au travers des études d'impacts à venir la possibilité de mettre en œuvre ou non le projet... Ce manque de capacité du Scot à porter un projet en mesure de répondre à l'avance aux obligations de non impact environnemental interroge sur le niveau de « mise en responsabilité » que nous sommes en droit d'attendre d'un tel document. Ce questionnement est d'autant plus important dans le cadre des injonctions actuelles à l'atteinte d'ici 2040 du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La particularité du Syndicat Mixte des Rives du Rhône est la forte attention qu'il porte aux questions de biodiversité (réseau de veille écologique avec les associations naturalistes, développement d'inventaires, charte pour la biodiversité...). Ainsi le SMRR est à l'initiative de la récente création d'une association Rives Nature regroupant, aux côtés du SMRR et du Parc, un large panel d'acteurs publics et privés qui font le pari de travailler ensemble pour mieux intégrer l'enjeu écologique dans leur projet.

S'agissant du Parc du Pilat, deux des objectifs phares de sa charte Objectif 2025 sont de préserver 100 % de la Surface agricole utile et de consolider un bon état de naturalité sur 70 % du territoire du Parc. Pour atteindre ces objectifs, le Parc a notamment mis en œuvre un Contrat Vert et Bleu qui vise à améliorer les continuités écologiques sur un territoire 4 fois plus grand que le Parc. Ce projet sur 5 ans, animé par le Parc, met en relation 27 structures du territoire œuvrant pour la biodiversité, dont l'association Rives Nature.



Source : IPBES, 2019, résumé pour décideurs

Vers une approche de la séquence ERC à l'échelle du territoire

Bien que la réglementation existe depuis 1976, la séquence ERC en France tarde à se mettre en place. En 2012/2013 des lignes directrices du ministère sont publiées, mais c'est en 2016, du fait de la loi biodiversité que la mise en place de la séquence ERC est clarifiée (en partie). Cette séquence a longtemps été évaluée au cas par cas, projet par projet cependant, depuis la loi de 2016, une approche territoriale voit le jour en France part de nombreux projets. Cette approche, si étudiée dans le bon sens, peut permettre de faciliter l'évaluation des incidences de projets, l'identification du cumul des incidences avec d'autres projets et de manière générale l'impact d'un projet dans un environnement dont on connaît les orientations d'aménagement à long termes.

Fort de leurs visions stratégiques du territoire (projet, biodiversité, ...) mais aussi de leurs implications dans l'appui aux porteurs de projet d'aménagement, le SMRR et le Parc du Pilat souhaitent engager une approche plus territoriale de la mise en œuvre de la séquence ERC, et ainsi pouvoir engager une réflexion en amont des projets.

Cette réflexion s'inscrit pour le Parc dans le cadre des travaux préparatoires de la révision de sa charte.

Une formation-action a été organisée en novembre 2022, après le COPIL de restitution de l'étude, en présence de plus de 20 élus et techniciens des EPCI des Rives du Rhône.



Ce qu'il faut retenir de l'étude EVITER-REDUIRE-COMPENSER :

- 1. Le respect de la séquence Eviter puis, Réduire, puis Compenser avec la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction dans la plupart des dossiers étudiés ;
- 2. Une montée en compétence de la part de la plupart des acteurs de la séquence ERC : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et services de l'Etat, avec des porteurs de projets ayant intégré la séquence ERC dans leur processus de développement de projet ;
- 3. Des porteurs de projet encore novices sur le sujet, et des projets en dessous des seuils d'autorisation moins vertueux dans la prise en compte de la biodiversité ;
- 4. Une dynamique positive des acteurs du territoire pour améliorer la mise en application de la séquence ERC ;
- 5. Des mesures compensatoires pas toujours à la hauteur des besoins compensatoires ;
- 6. Une forte tension foncière compliquant l'accès à la compensation et incitant à l'évitement et la réduction ;
- 7. Des attentes en termes d'acquisition et de diffusion de connaissances, de retours d'expérience, de bonnes pratiques d'aménagement ;
- 8. Des attentes en termes de renforcement et de développement de la dynamique de coopération entre les acteurs du territoire ;
- 9. Diverses pistes d'action en matière de communication, de stratégie territoriale, de densification etc ;
- 10. Une réflexion à mener à l'échelle des documents de planification au travers du SCoT ou de la charte du Parc pour une opérationnalisation à l'échelle territoriale.

ETUDE D'OPPORTUNITE D'UN PORTAGE DE LA SLGRI PAR UN ACTEUR LOCAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne « inondation », l'Etat français a identifié en 2012 des Territoires à Risques important d'Inondation (TRI) sur lesquels doivent être mis en place des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Le territoire des Rives du Rhône est concerné par un TRI (le TRI de Vienne qui couvre une trentaine de communes le long du Rhône et dans le bassin versant de la Gère). En 2016, le périmètre de la SLGRI qui couvre 70 communes a été arrêté par le Préfet de bassin Rhône-Méditerranée. A l'époque, l'Etat a souhaité que cette stratégie soit portée conjointement par l'Etat et un acteur local. Les élus du bureau syndical du SMRR n'avaient pas souhaité se

positionner à l'époque en raison de la révision en cours du Scot qui avait été désignée comme prioritaire et qui impliquait déjà une mobilisation importante des élus et techniciens du territoire. Une proposition avait été formulée par le territoire pour que la stratégie soit portée conjointement par plusieurs acteurs locaux mais celle-ci avait été à l'époque écartée par l'Etat.

Dans ce cadre, l'Etat a assuré le rôle de pilotage de l'élaboration de la stratégie avec un double pilotage DREAL et DDT38. Toutefois, l'absence de portage local fort a limité le nombre d'actions mises en œuvre ces dernières années.

En 2021, le bureau syndical du Scot a souhaité lancer une réflexion sur l'opportunité pour un acteur local de reprendre en main cette stratégie en collaboration avec l'Etat, comme les élus s'y étaient engagés. Pour se faire, le SMRR s'est rapproché du SMIRCLAID afin de réaliser cette étude d'opportunité qui doit répondre à différentes questions :

- Existe-t-il aujourd'hui un suivi de la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan d'action ?
- Quel est le niveau d'avancement de la mise en œuvre de la SLGRI (actions réalisées totalement, partiellement ou non encore lancées) ?
- En cas de portage de la SLGRI par un acteur territorial, quelles sont les marges de manœuvre et la temporalité pour étoffer le plan d'action ?
- En cas de portage de la SLGRI par un acteur territorial, quel serait le niveau d'accompagnement de l'Etat dans la mise à jour de la stratégie et dans l'accompagnement à la mise en œuvre des actions (accompagnement technique, financier,...) ?
- Quelles sont les obligations et responsabilités pénales que devrait porter la structure locale en charge du portage de la SLGRI ? Quels moyens financiers complémentaires lui seraient alloués (aides, subventions, mise à disposition de personnel,...) ?
- La définition d'une structure porteuse tierce nécessiterait-elle que les autres acteurs locaux (EPCI et communes notamment) lui délèguent tout ou partie de leurs compétences ?

Une mission d'étude a été confiée en 2022 à deux experts indépendants, Richard Thomassier et Frédéric Sadorge. Cette étude a permis la réalisation d'une analyse juridique et un benchmark des approches de la SLGRI sur les autres territoires situés en bordure du Rhône (Métropole de Lyon, Haut Rhône, agglomération de Montélimar...). A l'issue de cette première phase d'étude, une restitution a été organisée auprès des élus du SMIRCLAID et auprès des élus du SMRR.

Dans un 2ème temps, la construction de scénarii de portage de la SLGRI par le bloc local a été proposée. Ces scénarii ont fait l'objet de présentation auprès des élus des deux syndicats mixtes et auprès du Président du SIRRA.

Un temps de partage des conclusions de l'étude sera programmé début 2023 avec le Sous-Préfet coordonnateur des Rives du Rhône.

ETUDE SUR LES ENJEUX DE LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

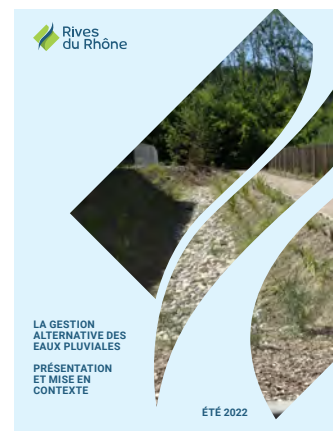
Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'investi dans la gestion alternative des eaux pluviales. Au vu du changement climatique, les collectivités doivent changer leurs pratiques en termes d'aménagements. Dans ce cadre, Aglaé Bullich a réalisé un stage long (6 mois + CDD de 2 mois) au cours de l'année 2022.

Le stage a permis de produire un ensemble de fiches techniques sur le sujet avec notamment :

- La présentation de la gestion alternative des eaux pluviales, enjeux et avantages ;
- Le contexte réglementaire actuel ;
- La déconstruction des idées reçues ;
- Les aides et subventions mobilisables ;
- 6 études de cas avec la présentation des enjeux, problèmes et des solutions possibles.

Les collectivités doivent se saisir de cet enjeu majeur. Par ces brochures, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône espère faire évoluer les pratiques et permettre aux villes de devenir résilientes et durables.

De plus, plusieurs interventions ont été organisées en lien avec ce stage :



- Intervention du Graie en bureau syndical du SMRR ;
- Organisation d'une demi-journée de formation sur ces questions à destination des techniciens et élus du territoire (25 participants) ;
- Une intervention sur cette thématique dans le cadre d'une des tables rondes de la conférence habitat du SMRR.

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU VAL D'AY

En 2022, le SMRR a accompagné la CC du Val d'AY dans l'élaboration de son schéma de développement économique. Ce travail a été réalisé en 2 phases :

- Phase 1 : élaboration du diagnostic économique du territoire
- Phase 2 : élaboration du programme d'actions

Le schéma est en cours de finalisation fin 2022 et sera approuvé par l'EPCI début 2023.



L'ETUDE SUR LA PRISE EN COMPTE DU VOLET LOGISTIQUE DU FUTUR DAACL

En 2022, le SMRR a recruté deux stagiaires (stages courts), Léontine Primard et Thomas Verne, sur la question du volet logistique du futur DAACL. L'objectif de ces stages était de proposer un document de synthèse présentant les différents types de logistique ainsi que de proposer des premiers éléments sur les enjeux pour le territoire et le Scot pour le futur volet logistique du DACCL.



LA COMMUNICATION & CONCERTATION

Le SMRR dispose de différents outils pour concerter et faire connaître le SMRR et le Scot au plus grand nombre. En 2022, l'agence de communication retenue par les élus mi-2021 a poursuivi ces travaux en développant une palette d'outils importantes. Ces outils permettent de mieux valoriser les différentes productions du SMRR auprès des partenaires du SCOT des Rives du Rhône :

LES OUTILS CRÉÉS



LES OUTILS CRÉÉS EN 2022



Les relations presses, le site Internet du SMRR & les réseaux sociaux

Suite à l'approbation du Scot en 2019, le SMRR a refondu son site Internet afin de passer d'un site de « révision » à un site de « mise en œuvre » du Scot. Une grande partie des pages du site ont ainsi été mises à jour, plusieurs rubriques ont été refondues et les documents en téléchargement ont été mis à jour pour intégrer l'ensemble des dernières productions du SMRR. La mise en ligne d'actualités en continue s'est poursuivie en 2022 et un projet de refonte, en lien avec la nouvelle charte graphique a été préparé, il pourrait se déployer progressivement d'ici la fin du mandat. Le SMRR est désormais présent sur les réseaux sociaux : notamment LinkedIn.

Un travail sur les médias régionaux et un développement des réseaux sociaux



25

retombées presse*

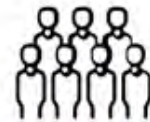
pour une audience de **2,6 M** personnes



11

opportunités média

(4 rencontres et 6 interviews réalisées et 1 interview en cours)



± 90

posts RS

pour **13 K** occasions d'être vus

LA TYPOLOGIE DES MÉDIAS CIBLÉS



LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il est animé par le SMRR et Rives Nature. Il s'est réuni une fois en 2022, le 30 août. Parmi les sujets traités au cours de cette instance :

- **Présentation du bilan 2021 et des actualités 2022 : plantes invasives, ERC, interventions de Rives Nature dans des colloques, film réalisé par l'OFB sur la biodiversité**
- **Point sur les carrés STOC (LPO)**
- **Bilan des inventaires Pelouses Sèches 2013/2020**
- **Présentation du travail de pré-cartographie des forêt anciennes, matures et vieilles forêts**
- **Labélisation d'un nouveau Projet à Biodiversité Positive**
- **Présentation du travail en cours, porté par le SMRR, sur la désimperméabilisation**
- **Actualité des associations/partenaires du réseau de veille**

LA PARTICIPATION AU CONTRAT CVB AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Le SMRR a participé activement au comité de pilotage et comités techniques du contrat Vert et Bleu 2019-2022 avec les équipes du Parc Naturel Régional du Pilat. Une action importante bénéficie d'un financement par ce biais : la plate-forme de la biodiversité Rives Nature.

LE SMRR LABELLISE « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Le SMRR a été labellisé en juillet 2020 « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) en Auvergne-Rhône-Alpes par la Région et l'Office Français de la Biodiversité et leurs partenaires (Préfecture de Région et Agences de l'eau), autour d'actions telles que l'amélioration des connaissances environnementales du territoire (connaître ce qui existe, compléter ce qui manque...), la meilleure prise en compte de la biodiversité à l'amont des projets, l'animation et la sensibilisation sur le territoire... La plate-forme de la biodiversité Rives Nature sera le bras armé du SMRR et du territoire pour accompagner ses missions.

Une remise de prix a été organisée à l'automne 2022 par la Région Auvergne Rhône Alpes



PARTIE **4**



**L'OBSERVATOIRE
DES RIVES
DU RHÔNE**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot approuvé le 28 novembre 2019. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

LA MISE A JOUR DE LA PHOTO AERIENNE ET DE LA BASE DE DONNEES SUR L'OCCUPATION DES SOLS

En lien avec la loi Climat et Résilience, les EPCI ont une obligation de réaliser une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) tous les 3 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les élus du Syndicat Mixte ont proposé de réaliser ces analyses pour le compte des EPCI en s'appuyant sur la base de données d'occupation du sol (BD OccSol) des Rives du Rhône qui existe depuis maintenant de nombreuses années. Ainsi, à partir de la dernière mise à jour de la base (2020), celle-ci sera mise à jour tous les 3 ans.

En 2022, le SMRR a rédigé le cahier des charges pour la réalisation de l'orthophoto 2023 du SMRR qui servira de base à la mise à jour de la BD OccSol.

LA REALISATION D'ANALYSES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAJECTOIRE ZAN

Aménagement du territoire : changer de modèle pour ne pas subir !

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône pilote la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Rives du Rhône. Ce document de planification stratégique définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (20/25 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises...

La conférence citoyenne pour le Climat souhaité par le Président de la République a formulé de nombreuses propositions qui ont désormais été traduite dans la loi Climat et Résilience voté par les parlementaires à l'été 2021. Cette loi a des conséquences importantes en matière d'aménagement du territoire et elle va profondément modifier les règles d'urbanisme dans les prochaines années. En inscrivant dans la loi, d'ici 2050, l'interdiction de consommer de nouveaux espaces agricoles, naturels et forestiers (zéro artificialisation nette), le législateur a souhaité obliger à un changement de modèle rapide.

Les élus des Rives du Rhône sont pleinement mobilisés aux côtés des techniciens pour accompagner les 152 communes du SCOT dans ces transitions. Vous trouverez dans ce bulletin quelques exemples concrets des actions conduites par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour anticiper ces transformations.

1/ En route vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) !

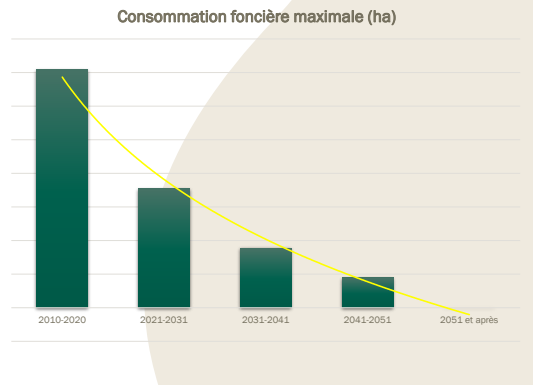
La loi Climat et Résilience fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette », en 2050 à l'échelle nationale et dès 2031 un principe de division par 2 du rythme d'artificialisation observé ces 10 dernières années. Cet objectif doit résulter d'un équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, la protection des sols, des espaces naturels agricoles et forestiers, la renaturation des sols artificialisés... Cet objectif sera appliqué de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi et ses décrets d'application.

La trajectoire ZAN des Rives du Rhône

La trajectoire ZAN pour ARA :

Périodes	Consommation foncière maximale (ha)
2010-2020	1680
2021-2031	840
2031-2041	420
2041-2051	210
2051 et après	0

- 1/ Un territoire en croissance démographique
- 2/ La nécessité de conserver des marges de Manœuvre pour maintenir l'emploi et limiter les déplacements domicile/travail
- 3/ Des spécificités locales à prendre en compte



La loi prévoit que les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires pilotés par les Régions (SRADDET), les Scot et les PLU(i) doivent fixer un objectif de réduction du rythme d'artificialisation décliné par tranche de 10 années permettant d'aboutir au «ZAN». L'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation du SRADDET doit être « décliné entre les différentes parties du territoire régional ». Le législateur a prévu dans la loi Climat et Résilience que ce point puisse faire l'objet de débats entre élus locaux et élus régionaux. Ainsi, les SCOT ont été regroupés au sein de « conférence des Scot » à l'échelle régionale (AURA). Une dizaine de réunions ont été organisées entre fin 2021 et l'automne 2022 entre les élus des SCOT. Une contribution finale a été produite et transmise au Président de la Région. L'objectif de division par 2 de la consommation d'espace d'ici 2031 ne concerne dans un 1er temps que le SRADDET. En revanche, si celui-ci n'a pas intégré cet objectif dans les 2 ans suivant la promulgation de la Loi, il s'appliquera à tous les Scot de la Région individuellement.

Pour alimenter les réflexions, les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône sont allés à la rencontre des EPCI du territoire (communautés de communes et communautés d'agglomération). Les échanges se sont poursuivis dans le cadre du conseil syndical des Rives du Rhône. Le Président Philippe Delaplace et la Vice-Présidente en charge du ZAN, Claudine Perrot Berton, ont aussi rencontré les Préfets des départements des Rives du Rhône.

Et pour les Rives du Rhône ?

D'ici 2031, le SCOT des Rives du Rhône doit tendre vers une réduction de 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au regard de la consommation des 10 dernières années. Les élus des communes des Rives du Rhône n'ont pas attendu la loi pour engager des efforts importants de sobriété. Ainsi, depuis 2015, grâce notamment à la présence d'un SCOT approuvé, la croissance des surfaces artificialisées a fortement ralenti. Les efforts doivent se poursuivre d'ici 2031 puisque 84ha/an maximum pourront être artificialisés contre 168ha/an en 2010. Le SCOT approuvé en 2019 à l'unanimité prévoit déjà une trajectoire similaire de réduction des consommations. Toutes les communes doivent poursuivre les travaux de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux (PLU, carte communale) avec le SCOT des Rives du Rhône approuvé.

Trajectoire ZAN des Rives du Rhône

	Consommation théorique envisagée en ha/an Scot (habitat + économie)	Objectif théorique ZAN 2020-2030 en ha/an (toutes consommations)
Vienne Condrieu Agglomération	21,3	18,2
Entre Bièvre et Rhône	30,1	23,6
Pilat Rhodanien	4,6	3,5
Annonay Rhône Agglo	16	14,2
Val d'Ay	1,5	3,4
Porte de DrômArdèche	21,3	21,1
SMRR	94,6	84

En 2022, le Président du SMRR, Philippe Delaplace et la Vice-Présidente en charge du ZAN, Claudine Perrot-Berton sont allés à la rencontre des maires/élus des EPCI pour échanger sur la trajectoire ZAN.

De nombreuses réunions ont été organisées tout au long de l'année dans le cadre de la conférence régionale des SCOT prévue par la loi Climat et Résilience et avec les services préfectoraux.



PARTIE

5



**LE SCOT
OUVERT SUR
L'EXTÉRIEUR**

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.

L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

La démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise s'est poursuivie tout au long de l'année 2022 grâce à la forte mobilisation de son animateur, Jérémie Tourtier (mise à disposition du SEPAL pour piloter la démarche) et à partir des travaux des deux agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne. Deux rencontres des Présidents ont été organisées.

Les principales missions de l'année ont porté sur les thématiques suivantes :

- Le zéro artificialisation nette (ZAN) : préparation des rencontres entre les Présidents en lien avec la conférence des SCOT, animation d'un séminaire à la rentrée 2022, production d'outils de réflexion...
- Inventaire des ZAE, en lien avec les obligations nées de la loi Climat et Résilience : organisation d'un webinaire, production d'outils de réflexion...
- Logistique et mobilité des personnes : préparation d'un séminaire, échanges entre les SCOT...
- Transition énergétique : publication du guide sur les ENR, groupe de travail avec les énergéticiens ENR...

Un programme de travail partenarial a été préparé pour l'année 2023 avec l'organisation d'une nouvelle rencontre des Présidents eu 1er semestre.

**MER.
25
MAI
2022**

SÉMINAIRE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DE 9H À 12H À SAINT-CHAMOND

"Vers une aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne plus sobre en foncier : croiser les stratégies, partager les enjeux d'aménagement et agir ensemble"

Nouvel échange-débat organisé par les agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, en partenariat avec les Scot de l'aire métropolitaine et l'Établissement Public Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Ce séminaire est destiné aux élus de l'aire métropolitaine et aux différents acteurs de la chaîne de l'aménagement du territoire. Il permettra d'échanger autour des enjeux, outils et actions favorables à la sobriété foncière.

RDV au cinéma Véo Grand Lumière à Saint-Chamond
2 rue Maurice Bonneville 42400 Saint-Chamond
Programme détaillé à venir

Agences d'urbanisme Lyon & Saint-Etienne

EPORA
Établissement Public Ouest Rhône-Alpes
Agences d'urbanisme

L'INTERSCOT DROME-ARDECHE

Le SMRR s'est mobilisé dans le cadre du nouvel inter-scot en cours de constitution à l'échelle des deux départements de la Drôme et l'Ardèche. Une rencontre des Présidents a été organisée à Guilhaud-Granges le 31 mars 2022 pour échanger sur la position à tenir dans le cadre de la conférence des SCOT.

Plusieurs rencontres ont été organisées entre les techniciens des SCOT. Des premières réflexions ont notamment été partagées sur la thématique de l'Eau.



LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

En 2022, les instances de la Fédération Nationale des Scot se sont réunies à plusieurs reprises, en présentiel et en virtuel pour échanger sur les actualités liées à la loi climat et résilience et notamment l'organisation des Conférences Régionales des SCOT. Le Président, membre du bureau de la fédération et les équipes du SCOT, membres des bureaux techniques, se sont mobilisés pour suivre ces instances. Le SMRR s'est rendu aux rencontres nationales des SCOT organisées mi-juin à Besançon sur le thème des Nouveaux Modèles d'Aménagement ; L'occasion de faire un point sur la mise en œuvre des SCOT à l'échelle nationale et de débattre sur l'atterrissage des mesures de la loi climat et résilience. A l'invitation de la Fédération des SCOT, le SMRR est intervenu dans une conférence organisée dans le cadre du Salon des Maires à Paris.

La fédération nationale des Scot, avec ses 320 structures adhérentes en 2020, est une fédération proche du terrain : une newsletter par mois, des infos-flash de décryptage des lois, de multiples formations et webinaires, des décryptages juridiques, des animations territoriales avec les référents régionaux. La Fédération s'active également par du lobbying parlementaire ou dans le cadre d'études de portée nationale avec de multiples partenaires, privés comme publics.

LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ÉCHELLE RÉGIONALE

Démarche d'amélioration de la mobilité ente Lyon et Saint-Etienne

Dans le cadre de l'abandon du projet A45, l'Etat a engagé une démarche partenariale avec les acteurs locaux pour améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Etienne. Cela doit aboutir sur une liste d'actions et des travaux à mettre en œuvre à moyen-long termes, mais aussi dès aujourd'hui.

4 grands sujets sont traités dans le cadre de cette étude :

- Amélioration de la liaison routière en vallée du Gier
- Amélioration de la liaison ferroviaire entre Lyon et Saint-Etienne
- Traitement du nœud de Givors – Ternay
- Amélioration de la liaison Gier – Brignais – Lyon.

Le SMRR a participé aux réunions techniques et aux comités de pilotage de cette instance. Une réunion, organisée fin 2022 à la Préfecture de Région, en présence du Ministre des Transports a permis d'engager une concertation plus large sur les conditions d'accessibilité du Sud de la Métropole de Lyon. De nouvelles réunions seront programmées dans ce sens tout au long de l'année 2023.

Participation à la révision de la charte du parc du Pilat

Les élus et les équipes du SMRR ont été invités par le Parc Naturel Régional du Pilat au processus de révision de la charte du Parc. Pour rappel, le SCOT des Rives du Rhône doit être compatible avec les orientations de cette charte.

Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés tout au long de l'année 2022 au sein des communes du Parc en présence de l'ensemble des partenaires du PNR. Le SMRR s'est fortement investi dans cette démarche et continuera à se mobiliser en 2023.

PARTIE 6



**PARTENARIAT
AVEC RIVES
NATURE**



L'ÉQUIPE DE RIVES NATURE

L'association Rives Nature est présidée depuis 2021 par Monsieur Philippe Genty.

Un poste de chargée de mission biodiversité a été créé à temps plein en 2021, grâce notamment au financement de la région dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Dans ce cadre, Mélodie Lioret a été recrutée au cours du mois de janvier 2021. Son contrat a pris fin en juin 2022. Elle a été remplacée par Yannick Simon depuis novembre 2022.

Gaëlle Mallet et Julien Lahaie du SMRR, continuent d'assurer un appui technique et administratif à l'association.

DEVELOPPER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE, CENTRE DE RESSOURCES

Inventaires des pelouses sèches

Dans le cadre de l'acquisition de connaissances naturalistes sur le territoire du SCOT, Rives Nature est venu en appui du SMRR pour faire compléter les inventaires de pelouses sèches lancés depuis 2013 sur le territoire.

Formations végétales rases composées de grandes herbacées sur sols pauvres, les pelouses sèches représentent un milieu qui se raréfie et mérite d'être entretenu par réouverture mécanique ou activité pastorale. Elles abritent en effet jusqu'à 30% des espèces protégées sur le territoire national. Pourtant, il est actuellement difficile de garantir la préservation par maîtrise d'ouvrage (conventions avec les propriétaires) ou par maîtrise foncière.

La cartographie et les rapports associés aux études annuelles sont actuellement disponibles pour les EPCI afin d'alimenter les documents d'urbanisme.

Un travail de valorisation de ces données a été engagé en novembre 2022 et permettra d'établir des cartes de répartitions de ces pelouses afin d'alerter de leur présence auprès des EPCI. Un point d'étape sera mené le 31 Janvier 2023 afin de prendre les retours des autres membres de Rives Nature pour co-construire les pistes d'amélioration de l'étude et la reprise des suivis arrêtés en 2020.

ACCOMPAGNER LES PROJETS EN APPORTANT UNE EXPERTISE ET DU CONSEIL

Rapport séquence Eviter-Réduire-Compenser :

La démarche EVITER-REDUIRE-COMPENSER engagée en 2021 avec le PNR du Pilat s'est prolongée en 2022 avec la réalisation des entretiens et du benchmark des pratiques des territoires voisins. Un rapport final a été produit et un COPIL de restitution a eu lieu en septembre 2022 en présence de tous les partenaires de la démarche.

Suite à ce COPIL, Rives Nature a mobilisé le bureau d'étude ECO-MED pour une formation-action à cette séquence en novembre 2022.

Émanant d'une volonté forte des agents et élus du SCoT de répondre au mieux au renforcement de la demande réglementaire sur la bonne application de la séquence ERC, l'objectif était d'acculturer les agents et élus des EPCI du SCoT au dispositif ERC durant une journée.

Ont ainsi été présentés les grands principes de la séquence ERC et le cadrage réglementaire puis des mises en situation sur des exemples concrets au travers de jeu de rôles ont été réalisées.

Accompagner les projets d'aménagement

Rives Nature vient en appui pour la concertation d'un projet d'aménagement paysager et écologique du territoire des Rives du Rhône. Ses activités de conseil sont amenées à se développer à mesure de la reconnaissance de Rives Nature sur le territoire.

COMMUNICATION AUTOUR DE RIVES NATURE

En termes de communication, Rives Nature a poursuivi ces travaux en publiant une plaquette de présentation des activités de l'association, en actualisant son site internet et en diffusant un poster sur les Espacès Exotiques Envahissantes des Rives du Rhône.

L'année 2022 marque également l'approbation du SMRR comme « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) en Auvergne Rhône-Alpes, dossier réalisé avec l'appui de Rives Nature. Ce label vise à reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des territoires. Il engage le SMRR sur certaines actions comme la réflexion ERC territoriale, et une montée en connaissance et compétence «biodiversité» des porteurs de projets.

Cette reconnaissance comme « Territoire Engagé pour la Nature » va permettre à Rives Nature de venir en appui du SMRR et d'augmenter ses possibilités de conseil en faveur de la biodiversité aux porteurs de projets.

ANNEXE 1 - DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL SYNDICAL

Date	Numéro	Objet
Bureau syndical du 5 janvier	D-2022-01	Avis sur le PC n°07225 21 A 0036 de la SCI R2CK à Saint-Clair
Conseil syndical du 2 février	D-2022-02	Finances - Débat d'orientation budgétaire 2022
	D-2022-03	Création d'emploi - rédacteur principal 1ère classe
	D-2022-04	Rifseep - actualisation
Bureau syndical du 2 février	D-2022-05	Avis sur le PCAET de la CC porte de DrômArdèche
Conseil syndical du 16 mars	D-2022-06	Finances - Compte administratif 2021
	D-2022-07	Finances - Compte de gestion de l'exercice 2021
	D-2022-08	Finances - Affectation du résultat 2021
	D-2022-09	Détermination de la cotisation 2022 des EPCI adhérents au SMRR
	D-2022-10	Finances - Budget primitif 2022
	D-2022-11	Actualisation des amortissements
	D-2022-12	Suppression de 2 emplois : un poste de rédacteur principal 2ème classe et un poste de chargé de mission urbanisme - environnement
	D-2022-13	Autorisation de la collectivité de signer une convention d'études avec l'Epora
	D-2022-14	Autorisation au président de signer la convention avec le SMIRCLAID
	D-2022-15	Autorisation au président de signer la convention de mise à disposition d'un agent du CNFPT
Bureau syndical du 4 mai	D-2022-16	Avis sur le PLU de la commune de Saint-Julien-de-l'Herms
Bureau syndical du 1er juin	D-2022-16-2	Avis sur le PLU de la commune de Beaurepaire
	D-2022-17	Avis sur le projet arrêté de Scot Centre Ardèche
Bureau syndical du 6 juillet	D-2022-18	Avis sur la modification du PLH de la communauté de communes du Pilat Rhodanien
Bureau syndical du 7 septembre	D-2022-18b	Avis sur le PLH 2023-2028 de Vienne Condrieu Agglomération
Conseil syndical du 28 septembre	D-2022-19	Finances - Décision modificative n°1
	D-2022-20	Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la Fonction Publique
	D-2022-21	Création forfait mobilité durable
	D-2022-22	Actualisation indemnité des stagiaires moins de 3 mois
Bureau syndical du 12 octobre	D-2022-23	Avis sur le PCAET de Vienne Condrieu Agglomération
Bureau syndical du 7 décembre	D-2022-24	Avis sur le PDM de Vienne Condrieu Agglomération



**Rives
du Rhône**

SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE
Espace Saint-Germain, bâtiment L'Orion
30, Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

T. 04 74 48 64 71 / contact@scot-rivesdurhone.com

scot-rivesdurhone.com